

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La loge Etoile Australe, membre du Grand Orient de France, tient à rappeler publiquement les valeurs qui fondent son engagement : la solidarité sociale, la tolérance mutuelle et la liberté de conscience.

Depuis plus de trois siècles, la franc-maçonnerie fait l'objet d'un travail de recherche philosophique et symbolique largement documenté. Des milliers d'ouvrages et d'articles, accessibles à tous, permettent aujourd'hui à chacun de se forger une opinion informée sur ses pratiques réelles. Notre obédience, qui se définit comme adogmatique, n'a jamais été anticléricale : elle laisse à chacun de ses membres l'entière liberté de croire ou de ne pas croire, de pratiquer un culte ou de s'en abstenir.

La loge Etoile Australe, comme le Grand Orient de France, a toujours respecté les institutions de chaque pays et leurs autorités judiciaires. Nous le réaffirmons avec la plus grande clarté : chaque franc-maçon est un justiciable comme tout citoyen. Aucune appartenance maçonnique ne saurait constituer une protection, un privilège ou une circonstance atténuante face à la loi. Si un membre de notre ordre commet un délit, il en répond devant la justice comme n'importe quel citoyen, et notre institution n'entend en aucune façon s'y opposer ou s'y soustraire.

Nous constatons depuis plusieurs semaines la diffusion d'allégations mettant en cause notre loge, évoquant des pratiques rituelles criminelles qui ne correspondent en rien à la réalité de nos travaux. Ces accusations, d'un autre temps, relèvent de la diffamation et nous nous réservons le droit d'engager toute action appropriée pour y répondre.

Nous souhaitons que cette période permette, à l'avenir, d'ouvrir un dialogue pédagogique avec le public sur les symboles et les thèmes réellement abordés en loge. Nous restons disponibles pour échanger avec la presse et le public sur ces questions, comme on l'a fait lors du passage de notre Grand Maître à Madagascar dernièrement, et ce dans un esprit de transparence conforme à nos valeurs.

